

Santé mentale, Grande cause nationale 2025 :

L'Anap renforce son accompagnement des établissements de psychiatrie.

Alors que la santé mentale est désignée Grande cause nationale 2025, l'Anap renforce son accompagnement des établissements de psychiatrie avec la publication d'un guide de bonnes pratiques sur l'isolement contention et l'annonce d'appuis terrain sur les soins non programmés et les séjours longs. Au niveau territorial, l'Anap poursuit son accompagnement des Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) et livre un cadre national d'évaluation.

« Soutenir et renforcer l'organisation des établissements de psychiatrie est une priorité partagée par tous les acteurs. C'est pourquoi l'Anap renforce son accompagnement avec la diffusion d'un nouveau guide et la mise en place d'appuis terrain pour fluidifier les organisations et généraliser des pratiques innovantes. L'Anap est pleinement mobilisée pour accompagner les établissements dans la réponse aux enjeux de la grande cause nationale 2025 » affirme Valentin Simon directeur du pôle performance des parcours et prises en charge sanitaires.

Isolement contention : 4 leviers pour faire évoluer les pratiques professionnelles

L'Anap soutient les initiatives en faveur d'une amélioration des prises en charge et publie un guide pour réduire le recours à l'isolement contention au sein des établissements. Ce guide propose aux directeurs et aux équipes médico-soignantes quatre leviers et une série d'initiatives qui favorisent l'évolution des pratiques professionnelles, la prise en compte des besoins des personnes concernées et contribuent à réduire les mesures d'isolement et/ou de contention au niveau des unités de soins.

Il a été rédigé en lien avec l'Association des établissements du service public de santé mentale (ADESM) et une dizaine d'établissements.

- [Télécharger le guide](#)

PTSM : Cadre national et outils d'évaluation

Missionnée par la Délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie, l'Anap propose aux ARS ainsi qu'aux coordonnateurs de PTSM un cadre national d'évaluation homogène et une boîte à outils opérationnelle. Ce cadre d'évaluation s'appuie sur des approches quantitative et qualitative. Il intègre des indicateurs concrets pour mesurer les effets du PTSM, par exemple : délais d'accès à un premier entretien avec un psychiatre, taux de séjours longs, file active des équipes mobiles...

Dès janvier, l'Anap organisera des ateliers pour accompagner la mise en place de ces outils. Les professionnels en charge de PTSM qui arrivent à échéance en 2025 bénéficieront d'un accompagnement de 2 jours permettant l'appropriation des outils d'évaluation.

« Plus que jamais, l'enjeu de coordination et de territorialisation des politiques de santé mentale est central. Ce cadre d'évaluation et les outils robustes fournis aux ARS doivent permettre d'évaluer et de renforcer un dispositif essentiel dans la construction de l'offre apportée aux besoins de la population. » affirme Valentin Simon.

- [Découvrir le cadre et les outils d'évaluation des PTSM](#)

Soins non programmés et séjours longs : des appuis terrain collectifs

L'Anap développe de nouveaux appuis terrain pour répondre aux enjeux des établissements autorisés en psychiatrie. Une quarantaine d'établissements ont déjà sollicité l'Anap pour des interventions et appuis individuels. Parmi les thématiques abordées, les soins non programmés et séjours longs feront l'objet d'appuis terrain collectifs dédiés.

Dès aujourd'hui, les établissements qui souhaitent coordonner au niveau territorial la prise en charge des soins non programmés peuvent candidater à l'appui terrain "Innovation et management collaboratifs" de l'Anap. Cet appui leur permettra d'engager une dynamique territoriale et de proposer une réponse coordonnée pour prendre en charge les soins non programmés.

- [Candidater à l'appui terrain Innovation et Management Collaboratifs pour les soins non programmés](#)

À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

Contact presse : communication@anap.fr +33 6 11 66 48 13